

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 juillet 2018

2^{ème} Commission
N° CP-2018-7-2-1

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

**AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA
RÉGION MULHOUSIENNE ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION DU 26 MARS 2018**

Résumé : Avis favorable sur le projet de Schéma de COhérence Territoriale de la Région Mulhousienne, sous réserve de la prise en compte de certaines observations.

Mulhouse Alsace Agglomération, en charge de l'élaboration du SCOT de la Région Mulhousienne, a transmis au Conseil départemental du Haut-Rhin, par courrier en date du 23 avril 2018, son projet de SCOT arrêté par délibération du Conseil Syndical du 26 mars 2018.

En application de l'article L132-7 et suivants du Code de l'Urbanisme, les personnes publiques associées, telles que le département, sont appelées à donner leur avis sur le SCOT arrêté, au plus tard 3 mois après la transmission du projet de SCOT.

Le projet de SCOT de la Région Mulhousienne fait l'objet d'un avis favorable avec demande de prise en compte des observations jointes en annexe.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et du Tourisme lors de sa réunion du 8 juin 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT